

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet Eolien Saint Sauveur d'Aunis

**De :** <jocelyn.tuilliere@orange.fr>

**Date :** 05/07/2021 22:14

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention du commissaire enquêteur Mr Gérard PARVERY

Cf pièce jointe.

Cordialement.

D et J TUILLIERE

— Pièces jointes : —

---

Enquête pubique projet éolien Saint Sauveur d'Aunis.pdf

30 octets



Delphine et Jocelyne TUILLIERE  
Luché  
17170 ST Jean de Liversay.

Le 05/07/2021

A l'attention de Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur Gérard Parvery, commissaire enquêteur.

Messieurs,

Nous sommes CONTRE les projets d'implantation de nouveaux parcs éoliens sur les communes de Saint Jean de Liversay, Nuaille d'Aunis et Saint Sauveur d'Aunis, et notamment contre les projets de cinq machines « Ferme éolienne de Saint Jean de Liversay » et de huit machines « Parc éolien de Saint Sauveur d'Aunis » déposés par la Sté Volkswind.

Vous n'êtes pas sans savoir que les champs électromagnétiques générés par le fonctionnement des machines ont déjà occasionné des modifications de comportement notables sur des animaux de rente (avéré au sein d'une exploitation de Luché), il ne peut que vous paraître évident que ces champs électromagnétiques sont source d'effets incontrôlables et indésirables sur les êtres vivants, en l'occurrence sur les habitants qui résideraient à proximité du parc.

Vous n'êtes pas sans savoir que L'Académie de médecine avait levé une alerte, laquelle avait été un des arguments cités dans le projet de loi de M Le Fur, qui malheureusement n'a pas abouti (pour mémoire, cf. ce qui suit)!

Mais où est le principe de précaution si cher à nos dirigeants ?

N° 4646

ASSEMBLÉE NATIONALE  
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 mai 2017.

PROPOSITION DE LOI

visant à exiger une distance minimale de 1 000 mètres  
entre les éoliennes et les habitations, les immeubles habités  
et les zones destinées à l'habitation,

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de  
constitution  
d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du  
Règlement.)

présentée par  
M. Marc LE FUR,  
député.

- 2 -

EXPOSÉ DES MOTIFS  
MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a dix ans, les territoires ruraux accueilleraient l'implantation  
d'éoliennes comme un élément de modernité et un atout en termes de  
recettes fiscales, puisque les communes sur les territoires desquelles les  
projets voyaient le jour bénéficiaient d'importantes rentrées en termes  
d'impôts.

L'enthousiasme et l'effet de mode sont aujourd'hui passés et même le  
caractère d'énergie de substitution des éoliennes géantes est de plus en plus  
sujet à caution.

Dans le même temps, les remontées des territoires sont très négatives  
et les élus locaux expriment aujourd'hui un grand désarroi face aux  
pressions conséquentes qu'exercent les promoteurs pour installer de plus en  
plus de machines dont la hauteur ne cesse d'augmenter.

La Cour des Comptes a souligné cette dérive dans son rapport  
du 25 juillet 2013 – les maires se livrant, pour des raisons fiscales, à une  
sorte de course à l'éolien - et le service central de prévention de la  
corruption a alerté les pouvoirs publics en juillet 2014 sur la multiplication  
des « prises illégales d'intérêts » d'élus locaux impliqués dans le  
développement de la filière éolienne.

Les éoliennes deviennent de plus en plus imposantes et atteignent  
désormais 120, 140, 160, 180, 200, voire 210 mètres, des hauteurs telles

qu'il est apparu un peu partout en Europe que leur présence devenait  
intolérable à une distance de 500 mètres des habitations.

Il existe effectivement clairement un problème d'acceptabilité sociale  
et les implantations d'éoliennes sont de plus en plus perçues comme des  
agressions. Cette acceptabilité sociale se double d'une véritable question de  
santé publique puisque l'Académie nationale de médecine a recommandé  
en 2006 une distance de protection de 1 500 mètres.

Les nuisances des éoliennes pour les riverains sont en effet  
connues : bruits lancinants provoqués par le passage des pales devant les  
mâts ou par le sifflement du vent dans les pales, flash lumineux, effets  
stroboscopiques, encerclement des habitations et effet d'écrasement.  
La multiplication des implantations d'éoliennes est également un sujet  
d'aménagement du territoire. Les mâts éoliens étant implantés dans les

- 3 -

zones périurbaines et rurales, ces dernières font l'objet d'un véritable  
mitage ; un mitage qui s'accompagne pour les propriétaires de biens  
immobiliers d'un phénomène de dévalorisation de leur patrimoine.

Les débats intervenus au Sénat lors de la discussion de la loi de  
transition énergétique ont permis de mettre en évidence que certains États  
ou certaines entités locales ont adopté des règles plus contraignantes que  
l'obligation d'avoir une distance minimale de 500 mètres.

Ainsi, au Danemark, la distance doit être égale à trois fois la hauteur  
totale de l'éolienne et aux États-Unis, les comtés de Californie ont instauré  
des distances variant de une à quatre fois la hauteur de l'éolienne, trois fois  
étant la norme standard. Par ailleurs en Suède, certaines communes  
imposent une installation à 750 mètres des habitations et d'autres à  
1 000 mètres.

Notre pays ne peut rester à l'écart de ce mouvement responsable en  
maintenant le principe d'une distance de 500 mètres entre les éoliennes et  
les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones  
destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme.

C'est pourquoi la présente proposition de loi vise à exiger une distance  
minimale de 1 000 mètres entre les éoliennes et les habitations, les  
immeubles habités et les zones destinées à l'habitation, afin de favoriser la  
concentration des parcs éoliens dans des zones inhabitées.

- 4 -

PROPOSITION DE LOI

Article unique

À la dernière phrase du cinquième alinéa de l'article L. 553-1 du code  
de l'environnement, substituer au nombre : « 500 » le nombre : « 1 000 ».

Ces projets, comme celui qui est déjà implanté sur la bute des Moindreux, sont bien trop proches des habitations. Le parc des Moindreux (Sté Valorem) est la source de nuisances sonores permanentes, la rotation des pales d'éoliennes étant audible jour et nuit. Les projets à l'étude occasionneront encore plus de nuisances, car ils doivent être implantés encore plus près des habitations.

Au-delà de ces **nuisances** et des **répercussions sur la santé** que nul ne peut ignorer,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'implantation de ce parc éolien à proximité de nos habitations, dévaloriserait nos biens !

Vous n'êtes pas sans savoir que l'implantation de ce parc nécessite des aménagements de voirie pour l'acheminement de matériaux, ce qui signifie que les rares chemins agricoles, pour certains enherbés, sont destinés à devenir des routes goudronnées inertes, impropres à toute biodiversité et dénaturant notre campagne !

Vous n'êtes pas sans savoir que les mètres cubes de béton déversés dans le sol y resteront pour la quasi éternité !

Vous n'êtes pas sans savoir que le démantèlement de ces machines a un coût nettement supérieur à la provision mise en place à cet effet, et qu'ainsi la Société Volkswind et autres promoteurs éoliens, tout en se dédouanant de toute responsabilité pour le démontage des machines au terme de leurs quelques décennies de fonctionnement plongent, à leur insu, les propriétaires terriens qui leur font confiance dans un **marasme financier** programmé!

**Ces projets sont une menace pour la santé publique, une attaque contre la biodiversité et une aberration financière et écologique.**

**Nous sommes fermement opposés à leur réalisation.**

**Permettre à ces projets d'aboutir serait l'expression délibérée du mépris des revendications de vos concitoyens !**

Delphine et Jocelyn TUILIERE.

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis

**De :** franzweb@laposte.net

**Date :** 05/07/2021 22:05

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens vers vous pour vous faire part de mon désaccord concernant l'implantation d'un parc éolien à cet endroit de la commune de St Sauveur d'Aunis pour les raisons suivantes:

- L'implantation de ces éoliennes me semble trop proche des habitations, celle-ci engendrera assurément des nuisances à la fois visuelles et sonores. De plus en plus d'études viennent confirmer des atteintes au bien-être et à la santé de la population.
- La chapelle de Notre Dame des Champs, patrimoine important du village, sera dénaturée par ce projet.
- la destruction d'espèces protégées présentes actuellement de par la tranquillité des lieux.
- l'existence d'autres parcs éoliens à proximité de la commune de St Sauveur d'Aunis défigure déjà amplement le paysage.
- l'empreinte carbone liée à la fabrication des éoliennes, des moteurs, au transport de celles-ci, est très élevée! Sans parler du recyclage... Peut-on parler d'écologie?
- l'installation de ces éoliennes ne doit pas se faire contre l'avis de la population qui doit être informée en toute transparence.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de croire à l'assurance de mes respectueuses considérations.

Isabelle Brossard  
Habitante à St Sauveur d'Aunis



**Sujet :** enquete parc eolien st sauveur d'aunis  
**De :** [prefecture@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@charente-maritime.gouv.fr)  
**Date :** 05/07/2021 16:41  
**Pour :** [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] enquete parc eolien st sauveur d'aunis  
**Date :** Mon, 05 Jul 2021 15:55:13 +0200  
**De :** [pref17@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref17@hebergement2.interieur-gouv.fr)  
**Répondre à :** [plisson.guy@wanadoo.fr](mailto:plisson.guy@wanadoo.fr)  
**Pour :** [prefecture@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@charente-maritime.gouv.fr)

L'information suivante a été collectée:

**Vous êtes:** particulier  
**Nom:** plisson  
**Prénom:** guy  
**Date de naissance:** 14/03/1950  
**Adresse électronique:** [plisson.guy@wanadoo.fr](mailto:plisson.guy@wanadoo.fr)  
**Adresse postale:** 8 rue du logis luche  
**Code postal:** 17170  
**Ville:** St Jean de Liversay  
**Téléphone:** 0607881684  
**Télécopie:**

**Sujet:** enquete parc eolien st sauveur d'aunis

**Destinataire:** Préfecture - Accueil Général

**Message:** Messieurs Ça tombe bien, l'adresse mail parle d'environnement. Les communes de St Jean de Liversay, Ferrières, St Sauveur D'Aunis, Nuaille d'Aunis, Vérines, Longeves représentent un gros bassin de population. Nous subissons les nuisances suivantes: Une carrière bruyante avec son concasseur et son cortège de camions . Une usine classée Seveso . Une zone industrielle en fort développement. Une zone commerciale a la croissance démesurée. Les pollutions agricoles classiques. (pesticides machines agricoles etc) Une scierie a Luche dont les tronçonneuses fonctionnent de 7 heures du matin jusqu'au soir. Des lotissements en cours et a venir sans fin ,qui prennent de plus en plus de surfaces agraires , avec leur cortège de nuisances. Des éoliennes inesthétiques , inefficaces ,bruyantes , ruineuses pour les contribuables avec une pollution présente et a venir enorme. Des éoliennes qui saccagent nos paysages et notre qualité de vie. Des éoliennes nocives pour la vie animale et humaine. Des éoliennes implantées dans la plus grande opacité et contre l'avis de beaucoup de conseils municipaux. Des éoliennes, véritable hachoir a oiseaux diurnes et nocturnes, si utiles pour la nature. Des territoires a espaces protégées envahis par l'industrie eolienne Ce qui est surprenant c'est l'espèce humaine qui ne semble pas meriter protection. Si vous aviez fait l'effort de vous informer sérieusement et de manière approfondie sans écouter les sirènes des promoteurs éoliens aux sources financières douteuses,vous devriez savoir tout ça. Pendant ce temps la, après l'arrachage des haies et des arbres pour le remembrement, certains replantent des haies , essaient de respecter l'environnement ,mais l'eolien est au dessus des lois!!! Site historiques , tourisme, forêts, chemins de terres, confort de vie des habitants qui avaient choisi de vivre au calme a la campagne , perte de valeurs des biens immobiliers, tout s'efface devant l'éolien et les investisseurs prives et étrangers pour la plupart. Les bretons sont en train de réagir.Si ça continue, la gronde qui va en se développant contre l'éolien , va déborder ce cadre la .Rappelez vous les gilets jaunes, avec leur cortège de dégâts. les gilets jaunes n'avaient pas la même

base de raisonnement que les anti eoliens. La il s'agit de gens plus reflechis Pensez aux clivages que l'éolien crée dans les campagnes entre voisins. En autorisant de nouvelles implantations, vous êtes en train de créer le ferment de graves problèmes qui pourraient bien bousculer le paysage politique Français. Le desinteret des Français pour la politique et ses représentants élus ou fonctionnaires devient grandissant. (Regardez le taux d'abstention aux dernieres elections) Toute ces raisons ,( et la liste est encore plus longue que dans ce mail,) me pousse a me positionner contre ce nouveau projet éolien de St Sauveur et d'où que ce soit. Nous avons déjà notre dose de nuisances. Veuillez recevoir , Messieurs mes salutations anti éoliennes les plus sincères.

**Caractères de sécurité.: \*\*\*\*\***



**Sujet :** [INTERNET] Re: Fwd: Parc eolien St Sauveur d'Aunis  
**De :** Candy équestre <candy.equestre@gmail.com>  
**Date :** 03/07/2021 16:40  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Guy Plisson**  
**8 rue du logis**  
**Luche**  
**17170 St Jean de Liversay.**

A Monsieur le Préfet et Monsieur l'enquêteur public charge de collecter les avis des habitants .

Messieurs

Ça tombe bien, l'adresse mail parle d'environnement.

Les communes de St Jean de Liversay, Ferrières, St Sauveur D'Aunis, Nuaille d'Aunis, Vérines, Longeves représentent un gros bassin de population.

Nous subissons les nuisances suivantes:

Une carrière bruyante avec son concasseur et son cortège de camions .

Une usine classée Seveso .

Une zone industrielle en fort développement.

Une zone commerciale a la croissance démesurée.

Les pollutions agricoles classiques. (pesticides machines agricoles etc)

Une scierie a Luche dont les tronçonneuses fonctionnent de 7 heures du matin jusqu'au soir.

Des lotissements en cours et a venir sans fin ,qui prennent de plus en plus de surfaces agraires , avec leur cortège de nuisances.

Des éoliennes inesthétiques , inefficaces ,bruyantes , ruineuses pour les contribuables avec une pollution présente et a venir enorme.

Des éoliennes qui saccagent nos paysages et notre qualité de vie.

Des éoliennes nocives pour la vie animale et humaine.

Des éoliennes implantées dans la plus grande opacité et contre l'avis de beaucoup de conseils municipaux.

Des éoliennes, véritable hachoir a oiseaux diurnes et nocturnes, si utiles pour la nature.

Des territoires a espaces protégées envahis par l'industrie éolienne

Ce qui est surprenant c'est l'espèce humaine qui ne semble pas mériter protection.

Si vous aviez fait l'effort de vous informer sérieusement et de manière approfondie sans écouter les sirènes des promoteurs éoliens aux sources financières douteuses, vous devriez savoir tout ça.

Pendant ce temps la, après l'arrachage des haies et des arbres pour le remembrement, certains replantent des haies, essaient de respecter l'environnement, mais l'éolien est au dessus des lois!!!

Site historiques, tourisme, forêts, chemins de terres, confort de vie des habitants qui avaient choisi de vivre au calme a la campagne, perte de valeurs des biens immobiliers, tout s'efface devant l'éolien et les investisseurs privés et étrangers pour la plupart.

Les bretons sont en train de réagir. Si ça continue, la gronde qui va en se développant contre l'éolien, va déborder ce cadre la. Rappelez vous les gilets jaunes, avec leur cortège de dégâts.

les gilets jaunes n'avaient pas la même base de raisonnement que les anti éoliens. La il s'agit de gens plus réfléchis

Pensez aux clivages que l'éolien crée dans les campagnes entre voisins.

En autorisant de nouvelles implantations, vous êtes en train de créer le ferment de graves problèmes qui pourraient bien bousculer le paysage politique Français.

Le désintérêt des Français pour la politique et ses représentants élus ou fonctionnaires devient grandissant. (Regardez le taux d'abstention aux dernières élections)

Toutes ces raisons, ( et la liste est encore plus longue que dans ce mail,) me pousse a me positionner contre ce nouveau projet éolien de St Sauveur et d'où que ce soit.

Nous avons déjà notre dose de nuisances.

Veuillez recevoir, Messieurs mes salutations anti éoliennes les plus sincères.

Guy Plisson

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 21:04

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Vue de l'arrière de la chapelle de St Sauveur d Aunis, comment imaginer planter décemment de gigantesques mats....

— Pièces jointes : —

---

20210629\_213408.jpg

30 octets







**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 21:01

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

20210629\_212343.jpg

30 octets









**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 21:00

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

20210629\_213242.jpg

30 octets







**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 20:49

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

20210629\_212943.jpg

30 octets









**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 20:43

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

Eglise de la Transfiguration à Saint.pdf

30 octets



# Eglise de la Transfiguration à Saint-Sauveur-d'Aunis

Crédit photo : Bastien.pierre - Sous licence [Creative Commons](#)

## Adresse renseignée dans la base Mérimée :

17540 Saint-Sauveur-d'Aunis - France

Code Insee de la commune : 17396

Charente Maritime [17] - La Rochelle - Poitou Charentes - Nouvelle-Aquitaine

## Adresse approximative issue des coordonnées GPS (latitude et longitude) :

5151 Place de l'Église 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis

## Éléments protégés :

Eglise : inscription par arrêté du 27 février 1925

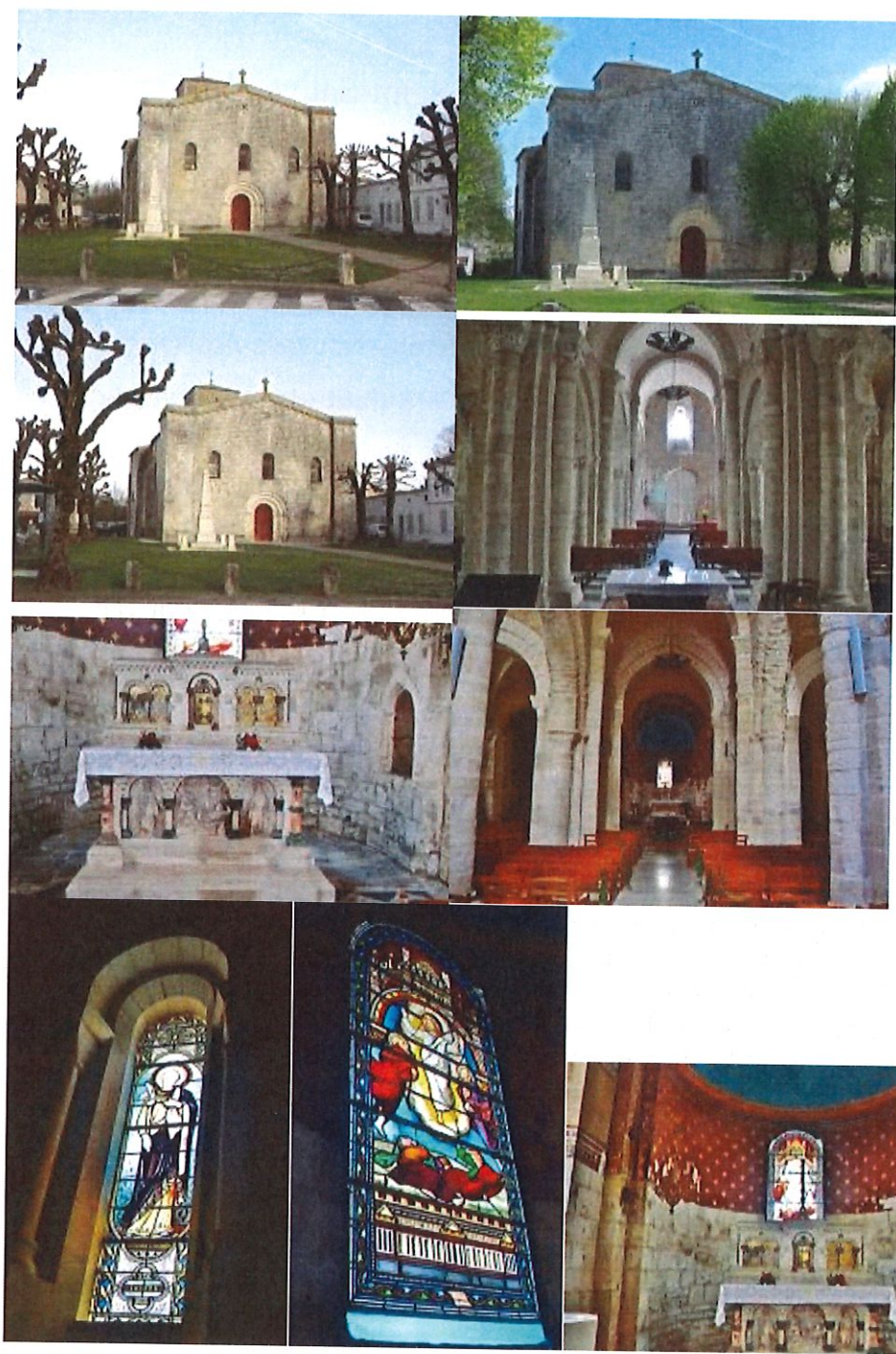
## Historique :

Cette église est l'un des rares édifices de l'architecture religieuse des 11 et 12<sup>e</sup> siècles à avoir survécu, en Aunis, aux guerres de Religion. Construite d'après le plan latin, avec transept et bas-côtés, abside et absidioles, elle n'a presque rien conservé extérieurement de son apparence primitive. Les murs ont été surélevés, des contreforts ont été édifiés pour contrebuter la poussée des doubleaux. L'ancien clocher a disparu pour faire place à un autre de forme et de construction plus modernes. L'intérieur au contraire est majoritairement bien conservé. La croisée du transept est couverte par une coupole octogonale à pans accusés, portée, en guise de pendentifs, par des trompes semi-comiques qui viennent racheter le plan carré de la partie inférieure. Les colonnes qui soutiennent les doubleaux, présentent des chapiteaux sculptés (animaux fantastiques, aigle, lion, taureau, saints, feuillages...). Les anciennes voûtes de la nef et des bas-côtés n'existent plus. Seuls leurs doubleaux ont subsisté, avec les colonnes et les chapiteaux les supportant. Les voûtes de la dernière travée de chacun des bas-côtés, voûtes d'arêtes très surbaissées, avec nervures, sont d'une époque un peu postérieure aux autres parties de la construction.

## Périodes de construction :

11<sup>e</sup> siècle, 12<sup>e</sup> siècle

## Propriété de la commune



Page Wikipedia : [Eglise de la Transfiguration à Saint-Sauveur-d'Aunis](#) (Page à créer)

Fiche Mérimée : [PA00105231](#)

**Mobilier classé Monument Historique conservé dans l'édifice :**

Dernière mise à jour de la fiche Monumentum : 2021-06-21

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 20:42

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

---

Chapelle St Sauveur d'Aunis.pdf

30 octets





Saint-Sauveur-d'Aunis, chapelle Notre-Dame des Champs.

En Aunis et Saintonge, l'hiver 1788-1798 fut caractérisé par sa longueur et sa durée. Les vignobles de la commune de Saint-Sauveur dépérissaient en raison des gelées, des vers. Des centaines d'hectares étaient plus ou moins infectés.

En 1832, la population accuse le maire de négligence malgré ses observations et ses recours auprès du Préfet.

En 1834, survint, non plus sur les cultures, mais les habitants eux-mêmes, une maladie: le choléra mobu. La commune la plus touchée dans la région fut Saint-Sauveur. On fit alors vœux d'élever une chapelle dans un lieu de la commune.

On oublia la chapelle promise, quoique dans les vignes les vers reprennent leur néfaste travail. En 1848, le maire demande des secours à la préfecture. On ne pensait plus qu'à laisser les vignes à l'abandon. La terre, même si on arrachait les ceps, était impropre à cultiver le blé.

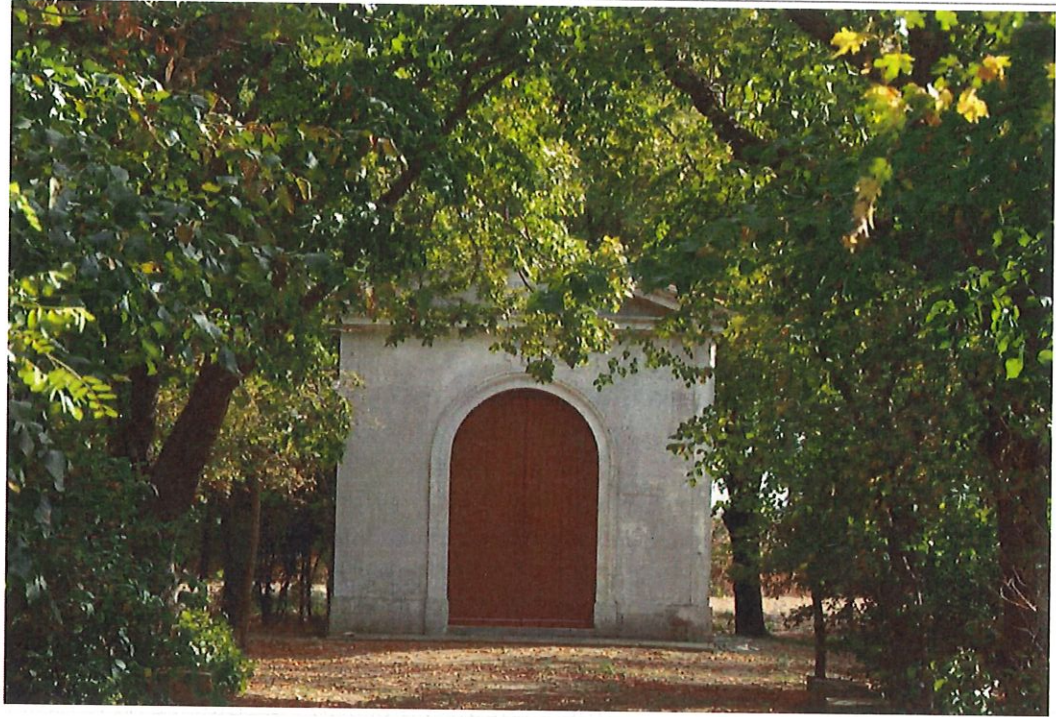
Et voilà que l'on se rappela du vœu. Le 8 juillet 1850, le conseil municipal donna son accord pour construction d'une chapelle sur le territoire de la commune, grâce à une souscription publique. Celle-ci s'étant avérée insuffisante pour la construction de l'édifice, la préfecture prit à sa charge le reste des frais. Le vœu fut ainsi réalisé.

«Il a été convenu qu'à l'occasion de la destruction des vers qui ravageaient les vignes, il y a quelques années, on ferait une chapelle votive pour remercier Dieu de la cassation de ce fléau» (1849).

La chapelle fut terminée en 1854. Monseigneur Villecours, évêque de La Rochelle, vint la bénir.

A l'intérieur de cette chapelle se trouve une statue de Notre-Dame d'Afrique.





**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

**De :** D S <dominique.stelmach@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 20:27

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

Dans cet avis, aucune position politique, écologique, ou encore religieuse, simplement une vision critique traduisant mon opposition audit projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS.

De nature modérée, je suis vivement interpellée par ce projet relatif à un parc éolien sur la commune de ST SAUVEUR D AUNIS... Nous sommes aux portes de cette magnifique ouverture vers le pôle du marais poitevin ( site protégé ), et un parc éolien déjà existant du côté de Ferrières d Aunis fait face à la commune de Saint Sauveur d Aunis; en acceptant ce nouveau projet, situé à l opposé, la commune sera quasiment entourée d'éoliennes. Cela m apparaît bien disproportionné pour une seule zone géographique, de surcroît bien peu accueillant, et vient grandement gêner la vue que l on peut porter sur notre campagne, Dame Nature. Hormis l intérêt financier que je devine pour quelques-uns, je pense sincèrement qu il est possible de trouver d autres lieux, ou conserver le même axe que les installations existantes, en évitant ainsi de noyer les abords quasi directs de ladite commune de ces "monstres sacrés ", "ces monstres d acier ", bien que je porte une véritable volonté et croyance en la protection de notre planète et dans les nouvelles sources d énergies plus vertes, OUI ! Certes, mais par pitié pas au prix de tous les sacrifices. Savez vous que St Sauveur d Aunis, avant d être reconnue comme la porte d entrée vers notre marais poitevin, est portée par son histoire, son église.....et surtout sa discrète, mais si solennelle petite chapelle,... ( venez la voir et vous comprendrez ). Malheureusement cette dernière se situe au pied de ce projet éolien.

Comment est il possible de faire abstraction de ceci. Mesdames, Messieurs, avec tout le respect que je vous porte, comment cela serait il victorieux d autoriser ce projet, baffouant ainsi notre environnement, celui -même qui porte les traces de notre passé, de notre histoire, ...notre si précieux patrimoine identitaire.

Je vous invite à venir constater par vous même, visitez les lieux, et faites gentiment l'ascension à pieds jusqu à l espace désigné à ce supposé futur parc éolien, imprégnez vous de notre histoire et de notre environnement et vous comprendrez, autant que vous saurez mesurer les fondamentaux de cette opposition légitimée.

Les photos ci-jointes témoignent de l existant "eolien" d une part , d autre part de l espace naturel appelé à être défiguré par ces gigantesques mats avec au premier plan ce lieu discret et solennellement dédié à notre chapelle. Enfin je lie aussi 2 documents PDF relatifs au patrimoine historique de St Sauveur d Aunis.

Recevez cet avis comme une invitation raisonnable à sauvegarder, à préserver nos lieux, ainsi que notre visuel au quasi quotidien, à respecter l harmonie de nos paysages, et en conséquence à orienter ces investissements futurs vers des espaces plus isolés, ou déjà dédiés à de tels projets.

Veillez, Mesdames, Messieurs, accepter mes cordiales et respectueuses salutations.

Dominique ALBERT-LALANCE

PS : fichier photos différé



**Sujet :** [INTERNET] Enquête éoliennes st sauveur d'aunis

**De :** Agnes Chatenet Goy <agnes91230@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 11:33

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Contre l'implantation à cet emplacement.

Les communes de la CDC Aunis Atlantique on prévu une zone d'implantation de parcs éoliens (PLUIH), cette zone n'en fait pas partie

Il y a maintenant des cigognes en période de migration. Les éoliennes vont les chasser ou les tuer. Je constate ce fait a St jean de liversay, il n'y a plus de rapaces non plus tout autour des éoliennes. A une époque ou on demande de replanter des haies pour la biodiversité, c'est pas très écologique pour le coup...

Merci de m'avoir lu.

Agnes Chatenet, 1 rue des quatre vents, 17540 le Gué d'alleré.



**Sujet :** [INTERNET] enquete parc éolien saint sauveur d'aunis

**De :** Didier Goy <didiergoy@gmail.com>

**Date :** 02/07/2021 11:14

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Avis défavorable pour l'implantation **a cet endroit:**

1) Le PLUIH de la CDC Aunis Atlantique a prévu une zone d'implantation de parcs éoliens avec l'accord des communes concernées. Pourquoi ne pas la respecter ?

2) Les communes de Saint Sauveur et Le gué d'alleré ont un rapprochement en cours et la voie de circulation douce prévue entre les 2 communes va être coupée par cette ligne de démarcation !

3) Cette zone abrite de nombreux oiseaux protégés et de plus en plus de Cigognes en période de migration. A partir de quel logique **écologique** une éolienne aurait le droit d'en tuer 38 par an ?

4) Au niveau administratif, un arrêté préfectoral en cours crée une zone de biodiversité a proximité immédiate. Est-ce cohérent ?

--

Didier Goy





**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Fwd: Parc eolien St Sauveur d'Aunis

**De :** Guy PLISSON <candy.equestre@gmail.com>

**Date :** 30/06/2021 14:59

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

----- Message transféré -----

**Sujet :** Re: Parc eolien St Sauveur d'Aunis

**Date :** Mon, 28 Jun 2021 18:49:03 +0200

**De :** Guy PLISSON <[candy.equestre@gmail.com](mailto:candy.equestre@gmail.com)>

**Pour :** [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

**Guy Plisson**

**8 rue du logis**

**Luche**

**17170 St Jean de Liversay.**

A Monsieur le Préfet et Monsieur l'enquêteur public charge de collecter les avis des habitants .

Messieurs

Ça tombe bien, l'adresse mail parle d'environnement.

Les communes de St Jean de Liversay, Ferrières, St Sauveur D'Aunis, Nuaille d'Aunis, Vérines, Longeves représentent un gros bassin de population.

Nous subissons les nuisances suivantes:

Une carrière bruyante avec son concasseur et son cortège de camions .

Une usine classée Seveso .

Une zone industrielle en fort développement.

Une zone commerciale a la croissance démesurée.

Les pollutions agricoles classiques. (pesticides machines agricoles etc)

Une scierie a Luche dont les tronçonneuses fonctionnent de 7 heures du matin jusqu'au soir.

Des lotissements en cours et a venir sans fin ,qui prennent de plus en plus de surfaces agraires , avec leur cortège de nuisances.

Des éoliennes inesthétiques , inefficaces ,bruyantes , ruineuses pour les contribuables avec une pollution présente et a venir enorme.

Des éoliennes qui saccagent nos paysages et notre qualité de vie.

Des éoliennes nocives pour la vie animale et humaine.

Des éoliennes implantées dans la plus grande opacité et contre l'avis de beaucoup de conseils municipaux.

Des éoliennes, véritable hachoir a oiseaux diurnes et nocturnes, si utiles pour la nature.

Des territoires a espaces protégées envahis par l'industrie eolienne

Ce qui est surprenant c'est l'espèce humaine qui ne semble pas meriter protection.

Si vous aviez fait l'effort de vous informer sérieusement et de manière approfondie sans écouter les sirènes des promoteurs éoliens aux sources financières douteuses, vous devriez savoir tout ça.

Pendant ce temps la, après l'arrachage des haies et des arbres pour le remembrement, certains replantent des haies, essaient de respecter l'environnement, mais l'eolien est au dessus des lois!!!

Site historiques, tourisme, forêts, chemins de terres, confort de vie des habitants qui avaient choisi de vivre au calme a la campagne, perte de valeurs des biens immobiliers, tout s'efface devant l'éolien et les investisseurs prives et étrangers pour la plupart.

Les bretons sont en train de réagir. Si ça continue, la gronde qui va en se développant contre l'éolien, va déborder ce cadre la. Rappelez vous les gilets jaunes, avec leur cortège de dégâts.

les gilets jaunes n'avaient pas la même base de raisonnement que les anti eoliens. La il s'agit de gens plus réfléchis

Pensez aux clivages que l'éolien crée dans les campagnes entre voisins.

En autorisant de nouvelles implantations, vous êtes en train de créer le ferment de graves problèmes qui pourraient bien bousculer le paysage politique Français.

Le desinteret des Français pour la politique et ses représentants élus ou fonctionnaires devient grandissant. (Regardez le taux d'abstention aux dernieres elections)

Toute ces raisons, ( et la liste est encore plus longue que dans ce mail,) me pousse a me positionner contre ce nouveau projet éolien de St Sauveur et d'où que ce soit.

Nous avons déjà notre dose de nuisances.

Veillez recevoir, Messieurs mes salutations anti éoliennes les plus sincères.

Guy Plisson

**Sujet :** [INTERNET] Re: Parc eolien St Sauveur d'Aunis

**De :** Guy PLISSON <candy.equestre@gmail.com>

**Date :** 28/06/2021 18:49

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Guy Plisson**

**8 rue du logis**

**Luche**

**17170 St Jean de Liversay.**

A Monsieur le Préfet et Monsieur l'enquêteur public charge de collecter les avis des habitants .

Messieurs

Ça tombe bien, l'adresse mail parle d'environnement.

Les communes de St Jean de Liversay, Ferrières, St Sauveur D'Aunis, Nuaille d'Aunis, Vérines, Longeves représentent un gros bassin de population.

Nous subissons les nuisances suivantes:

Une carrière bruyante avec son concasseur et son cortège de camions .

Une usine classée Seveso .

Une zone industrielle en fort développement.

Une zone commerciale a la croissance démesurée.

Les pollutions agricoles classiques. (pesticides machines agricoles etc)

Une scierie a Luche dont les tronçonneuses fonctionnent de 7 heures du matin jusqu'au soir.

Des lotissements en cours et a venir sans fin ,qui prennent de plus en plus de surfaces agraires , avec leur cortège de nuisances.

Des éoliennes inesthétiques , inefficaces ,bruyantes , ruineuses pour les contribuables avec une pollution présente et a venir enorme.

Des éoliennes qui saccagent nos paysages et notre qualité de vie.

Des éoliennes nocives pour la vie animale et humaine.

Des éoliennes implantées dans la plus grande opacité et contre l'avis de beaucoup de conseils municipaux.

Des éoliennes, véritable hachoir a oiseaux diurnes et nocturnes, si utiles pour la nature.

Des territoires a espaces protégées envahis par l'industrie eolienne

Ce qui est surprenant c'est l'espèce humaine qui ne semble pas meriter protection.

Si vous aviez fait l'effort de vous informer sérieusement et de manière approfondie sans écouter les sirènes des promoteurs éoliens aux sources financières douteuses,vous devriez savoir tout ça.

Pendant ce temps la, après l'arrachage des haies et des arbres pour le remembrement, certains replantent des haies , essaient de respecter l'environnement ,mais l'eolien est au dessus des lois!!!

Site historiques , tourisme, forets, chemins de terres, confort de vie des habitants qui avaient choisi de vivre au calme a la campagne , perte de valeurs des biens immobiliers, tout s'efface devant l'éolien et les investisseurs prives et étrangers pour la plupart.

Les bretons sont en train de réagir.Si ça continue, la gronde qui va en se développant contre l'éolien , va déborder ce cadre la .Rappelez vous les gilets jaunes, avec leur cortège de dégâts.

les gilets jaunes n'avaient pas la même base de raisonnement que les anti eoliens. La il s'agit de gens plus réfléchis

Pensez aux clivages que l'éolien crée dans les campagnes entre voisins.

En autorisant de nouvelles implantations, vous êtes en train de créer le ferment de graves problèmes qui pourraient bien bousculer le paysage politique Français.

Le desinteret des Français pour la politique et ses représentants élus ou fonctionnaires devient grandissant. (Regardez le taux d'abstention aux dernieres elections)

Toute ces raisons ,( et la liste est encore plus longue que dans ce mail,) me pousse a me positionner contre ce nouveau projet éolien de St Sauveur et d'où que ce soit.

Nous avons déjà notre dose de nuisances.

Veuillez recevoir , Messieurs mes salutations anti éoliennes les plus sincères.

Guy Plisson

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien Saint Sauveur d'Aunis - Je suis CONTRE !!

**De :** Olivier de Villeneuve <odevilleneuve@gmail.com>

**Date :** 28/06/2021 09:39

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Olivier HENRY de VILLENEUVE

Benon, le 21 juin 2021

Abbaye de la Grâce-Dieu

17170 - BENON

**Objet :** Projets de parcs éoliens menaçant un Monument Historique, l'Abbaye de la Grâce-Dieu

Monsieur le Préfet,

Je m'adresse à vous aujourd'hui, en tant que propriétaire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu à Benon (17170) mais aussi en tant que gérant de salles de réceptions et d'hébergement dans cette même propriété.

L'Abbaye de la Grâce-Dieu a été fondée en 1135 par Saint Bernard de Clairvaux, suite au don de terres par Guillaume d'Aquitaine, et sa fille Aliénor d'Aquitaine. Cette abbaye, majeure dans le patrimoine historique et culturel de l'Aunis, a notamment contribué à l'assèchement des marais alentours. Elle a rayonné localement et régionalement, au titre de sa vocation religieuse, jusqu'au milieu du XVIIIème siècle.

Elle a ensuite été occupée par des familles qui se sont succédées. La mienne, la famille Godet (connue par son cognac), puis La Motte-Rouge (mon arrière grand-père, ancien propriétaire de Grâce-Dieu, a laissé son nom à une place de La Rochelle, en tant que résistant) a acheté cette abbaye, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en 1893. J'ai repris le flambeau, en créant il y a 7 ans une activité de réceptions, d'hébergement. Je me suis endetté lourdement, pour les 20 années à venir, pour reprendre Grâce-Dieu, sauver et faire vivre ce patrimoine local, culturel, touristique. Jusqu'à ce que plusieurs projets éoliens viennent mettre en péril cette activité, et tous mes efforts colossaux.

Le parc éolien de Ferrières / Saint Jean de Liversay, créé il y a plusieurs années, est déjà visible depuis l'abbaye, été comme hiver. A aucun moment, nous n'avons été sollicités par ce sujet, pourtant préjudiciable pour ce monument historique, mais aussi pour mon activité.

Un nouveau projet, encore plus proche, problématique et nuisible, est à l'étude, au nord de l'abbaye, sur la

commune de Benon . Le mât de mesure est visible d'absolument partout, créant une covisibilité forte avec l'abbaye (ISMH, tout comme le pigeonnier et le logis abbatial). Les nuisances visuelles de ce projet seraient désastreuses, pour Grâce-Dieu, mais aussi pour les autres riverains, la majeure partie étant opposée à ce projet.

J'apprends aujourd'hui, alors que le projet n'est pas récent, qu'un nouveau projet éolien (encore un !) est à l'étude depuis plusieurs années. En tant que propriétaire d'un monument inscrit ISMH et exploitant de salles de réception, participant au dynamisme culturel, touristique et économique de la commune, je n'ai pas été prévenu d'un tel projet. Pire que cela, la société qui porte le projet est venue à Grâce-Dieu, chez moi, pour faire des photos, sans aucune autorisation. Ces photos sont prises depuis les chemins, mais aussi au pied de la maison d'habitation ! La commission a rapporté dans son enquête officielle qu'il n'y avait aucune nuisance ni covisibilité. Quel mensonge et quelle mauvaise foi ! Ces photos sont prises au pied d'un arbre ou d'une haie, alors que 5 mètres à côté, la vue est totalement dégagée sur les futures éoliennes. La première éolienne serait à 1,3 km de Grâce-Dieu. Comment imaginer une seule seconde qu'un mât de 180 mètres ne puisse être visible de nulle part ? Mais pire que cela, ces éoliennes seront visibles d'absolument partout à Grâce-Dieu, puisque l'abbaye et les différents monuments sont au milieu d'un parc très dégagé.

Aujourd'hui, ce projet vient menacer l'intégrité de cette abbaye, mais vient rendre mon activité sans avenir, correspondant à une faillite personnelle et professionnelle ; il n'y a pas d'autres mots. Qui pourrait venir se reposer, se marier, dans un lieu aussi beau, avec des éoliennes tournant à moins d'un kilomètre ?

Monsieur le préfet, j'attire votre attention sur ce qui est en train de se passer autour de Benon, Saint Sauveur d'Aunis, Ferrières d'Aunis. Notre paysage, notre patrimoine culturel et historique sont sur le point d'être anéantis, pour des projets éoliens portés tous azimuts, sans aucune considération ou étude objective pour les riverains, par des sociétés en recherche d'enrichissement, au détriment des vraies valeurs écologiques. La richesse de notre région ne peut être qu'énergétique, on ne peut pas sacrifier la vie des ruraux que nous sommes, le patrimoine historique et culturel, la tranquillité des habitants des campagnes, ou même des animaux, pour une course folle à l'énergie « renouvelable ». Les avions de la base aérienne de Cognac sont déjà dévastateurs pour la tranquillité locale, les parcs éoliens déjà existants le sont tout autant. Il faut que cela cesse. On ne peut plus sacrifier les territoires ruraux, ni mépriser leurs habitants de la sorte.

Je vous invite à venir me rencontrer à Grâce-Dieu, pourquoi pas avec le président de la Communauté de Communes, Jean-Pierre Servant, ou avec le maire de Benon, Alain Tréton, afin de vous donner toutes les clés de réflexion et de prises de décision pour ces 2 projets éoliens.

Je vous prie de croire, monsieur le préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier de Villeneuve

Abbaye de la Grâce-Dieu

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien St sauveur d'Aunis : À L'ATTENTION DU PRÉFET

**Date :** Sun, 27 Jun 2021 10:41:41 +0200

**De :** didier hebert <didierhebert14@gmail.com>

**Pour :** MALLET Catherine PREF17-DCAT <catherine.mallet@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Mr Le Préfet

Suite à mes précédents mails (2019) au sujet du projet d'implantation d'éoliennes dans le secteur St sauveur d'Aunis et vous disant que nous étions absolument contre ses horreurs devant nos maisons et qui dénâtèrent nos campagnes ( de + visibles à des dizaines de kms ).

Ce projet s'accélère et nous répétons que nous ne voulons pas de ces 8 machines de 180 mètres de haut devant nos fenêtres à " rioux " 17540 le gué d'alléré car en fait on l'appelle projet St sauveur mais il se retrouve à quelques mètres de nos fenêtres et pourquoi pas dans nos jardin aussi ! C'est inadmissible.

On dit que c'est écologique etc.,etc...! Avec des milieux de mètres cubes de béton à tout jamais dans les sols de nos campagnes et dans le marais poitevin / zones protégées / passages migratoires etc.etc..où l'on a pas le droit de faire ci ou ça mais où on mets toutes ces horreurs. C'est une honte.

On nous dit de réduire notre consommation d'électricité et on nous pousse à en consommer. Il faut arrêter et prendre les problèmes à la base. Tel que les programmes TV du soir (très nuls d'ailleurs ) qui commencent à 21h05 /10/15/ voir même 30 amis qu'avant c'était 20h35.etc.etc..

Les vélos électriques partout ( et la liste est longue ) .

Alors qu'on arrête de nous faire la morale. C'est pas à nous qu'il faut la faire, mais à la base ( mais forcément ça rapporte à certains là encore et que l'on ne va pas nommer ! ! .

Nous avons déjà 12 éoliennes juste à proximité et sans parler des nombreuses non loin tel que dans le secteur "SURGÈRES" et autres où c'est une invasion qui est en train de s'étendre par ici.

De + ces horreurs sont souvent à l'arrêt : quelle rentabilité ! ! Ce n'est en fait que du profit financier pour certains.

06/07/2021 11:22

sur 2

Fwd: Fwd: [INTERNET] Projet éolien St sauveur d'Aunis : À LA...

Par contre pour nous : nos maisons ne valent plus rien / notre santé est bien touchée et certains sont même devenus dépressifs à cause de ça.

Ici nous sommes déjà harcelés presque tous les jours / matin - midi - après midi, par ces avions de la base de cognac qui font un bruit d'enfer ! (eux on le droit de faire du bruit et de nous polluer ainsi que la nature dont le marais poitevin ). Sans parler des avions de chasse.

Là encore c'est inadmissible.

Donc ça + les éoliennes ! Non ! Ça suffit.

Pourquoi ne pas les mettre sur l'île de ré ! ?? Il faut partager !

Nous avons acheté à la campagne pour avoir un certain calme et vue sur la nature et on se retrouve avec ces horribles machines partout qui nous sapent le moral.

Nous n'avons plus qu'à mettre une corde à une poutre et nous pendre.

En résumé NON / NON ET NON à ces 8 éoliennes dites " projet St sauveur "

Vous pouvez transmettre tout ça au registre du projet.

Et nous souhaitons au plus au point , que ce projet n'aboutissent pas.

Cordialement

D. HÉBERT





**Sujet :** [INTERNET] enquête publique projet parc éolien saint-sauveur d'aunis

**De :** Christine Auditeau <christine.auditeau17@gmail.com>

**Date :** 24/06/2021 17:16

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Jeudi 24 juin 2021

Christine Auditeau

3, rue de La Roulerie

17540 Saint-Sauveur d'Aunis

Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier, je désire réagir négativement par rapport au projet d'implantation d'un parc de 8 éoliennes sur la commune de Saint-Sauveur d'Aunis.

Les éoliennes ont un impact sur notre environnement, qu'il s'agisse du paysage (chapelle tout près), de la nature (commune du parc naturel marais poitevin), ou de la nuisance sonore.

Nous avons déjà des éoliennes tout près, on ne peut que les voir!! Ce n'est pas esthétique.  
Pour toutes ces raisons, je ne soutiens pas le projet éolien.

Sincères salutations

Christine Auditeau

